

## QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE VIOLENCE AU FOYER ?

Si une personne dans votre foyer vous fait du mal ou fait du mal à vos enfants, il est important que vous demandiez de l'aide :

1. Parlez-en à quelqu'un en qui vous avez confiance : des amis, voisins, un membre de votre famille ou votre assistante sociale.
2. Composez le 911 si vous êtes en danger immédiat. La police viendra chez vous et vous protégera vous et vos enfants.
3. Si vous ne parlez pas anglais, appelez la « *National Domestic Violence Hotline* » [Permanence téléphonique pour les victimes de violences domestiques] : 1-800-799-7233. Les appels sont gratuits. Dites à l'opérateur quelle langue vous parlez. L'interprète vous dira ce que vous devez faire et où trouver de l'aide dans votre ville.

*Les appels aux « Domestic Violence Hotlines » sont CONFIDENTIELS. Vous n'êtes pas obligée de donner votre nom. L'opérateur ne parlera à personne de votre appel.*

Pour de plus amples informations sur la violence au foyer dans les communautés de réfugiés, veuillez consulter les sites Web suivants :

[www.endabuse.org](http://www.endabuse.org)

[www.atask.org](http://www.atask.org)

[www.apiahf.org/apidvinstitute](http://www.apiahf.org/apidvinstitute)

[www.tapestri.org](http://www.tapestri.org)

[www.mosaicservices.org](http://www.mosaicservices.org)

[www.hotpeachpages.net](http://www.hotpeachpages.net)



*Les sites Web ci-dessus incluent des informations supplémentaires dans de nombreuses langues parlées par les réfugiés.*

*Cette brochure a été développée grâce au financement du Office of Refugee Resettlement, Department of Health and Human Services.*

### COORDONNÉES DE CONTACT :

[riht@uscridc.org](mailto:riht@uscridc.org)

U.S. Committee for Refugees and Immigrants

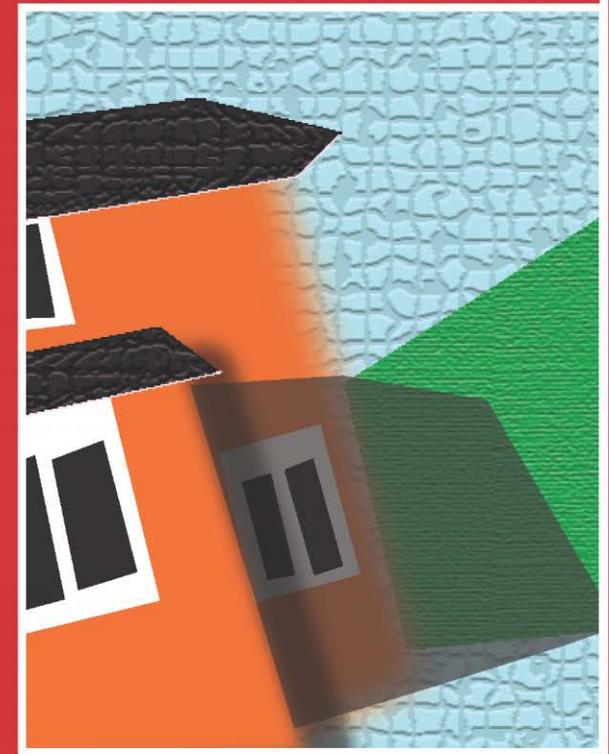
1717 Massachusetts Ave., NW  
Suite 200

Washington, DC 20036 USA

Téléphone : 202 • 347 • 3507

Fax : 202 • 347 • 7177

[www.refugees.org](http://www.refugees.org)



## La violence au foyer Violence in the Home - (French)



[www.refugees.org](http://www.refugees.org)

Protecting Refugees, Serving Immigrants,  
Upholding Freedom since 1911

## QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE AU FOYER ?

La violence au foyer s'appelle souvent abus. Il y a abus lorsqu'une personne fait quelque chose pour faire mal à une autre personne ou pour lui faire peur constamment. Par abus, on entend : des blessures corporelles, blesser les sentiments d'une personne ou lui faire des choses qui lui donnent mauvaise conscience ou qu'elle ne veut pas faire. Il y a également abus lorsque l'on essaie de faire croire à une personne qu'elle n'est ni intelligente ni forte ou même incapable de prendre des décisions quant à sa propre vie.

## QUI PEUT ÊTRE VICTIME D'ABUS ?

N'importe qui peut être victime d'abus : les adultes, enfants et personnes âgées. Dans les familles victimes d'abus, les femmes, les enfants et les personnes âgées sont le plus souvent les personnes qui souffrent le plus.

## ENFANTS

Les enfants témoins de la violence au foyer ont peur et sont tristes. Ils sont très souvent convaincus que leur comportement est la cause de cette violence. Il est malsain pour des enfants de vivre dans un foyer violent. Les enfants témoins de la violence dans leurs foyers ont des difficultés scolaires, commencent à utiliser des drogues et de l'alcool, et risquent de devenir violents eux-mêmes.

## ÊTES-VOUS VICTIME DE VIOLENCE ?

Vous êtes victime de violence si quelqu'un dans votre foyer :

- vous pousse, vous gifle ou vous donne des coups de poing,
- menace de vous tuer ou de vous blesser,
- menace d'emmener vos enfants,
- vous critique et vous humilie tout le temps,
- ne vous laisse pas voir votre famille ou vos amis,
- vous force à avoir des relations sexuelles lorsque vous ne le souhaitez pas,
- ne vous laisse pas travailler ou avoir votre propre argent,
- ne vous permet pas d'apprendre l'anglais ou à conduire,
- menace de vous renvoyer dans votre pays et
- prend vos documents d'immigration.

## C'EST UN CRIME

La violence au foyer ne doit pas être tenue secrète. La violence physique ou sexuelle à l'encontre d'un membre de la famille constitue une infraction à la Loi aux États-Unis. La police et les tribunaux protègent toutes les victimes de la violence au foyer. Une protection spéciale est accordée aux enfants, aux femmes et aux personnes âgées. Une personne qui est violente au foyer peut être arrêtée.

## CE N'EST PAS VOTRE FAUTE

Si vous êtes victime de violence, cela ne veut pas dire que vous n'êtes pas une bonne épouse ou mère. Une personne qui vous maltraite veut contrôler votre vie.

## VOUS N'ÊTES PAS SEULE

Si quelqu'un dans votre famille vous maltraite, sachez que vous n'êtes pas seule. Plus de deux millions de femmes sont victimes de violence de leurs maris et compagnons aux États-Unis chaque année.

Si vous connaissez quelqu'un victime de violence, faites-lui savoir qu'il existe de l'aide :

- Service d'urgence 911 : police et ambulance.
- Refuges pour victimes de la violence au foyer : logement sûr et gratuit pour les femmes et leurs enfants.
- Ordonnance de protection temporaire : un juge du tribunal de la famille peut ordonner qu'une personne violente quitte le domicile et se tienne à distance de son épouse et de ses enfants.
- Assistance judiciaire : les victimes à faible revenus peuvent obtenir les services d'un avocat gratuitement qui les aidera avec leurs affaires judiciaires, telles que : ordonnance de protection, garde d'enfants, pension alimentaire pour enfant ou divorce.